

Avis favorable de la Commission Pédagogique de l'ISEL du 26 juin 2024  
Adopté par le Conseil d'École de l'ISEL du 27 juin 2024



# Règlement des études

Cycles Ingénieur

Institut Supérieur d'Études Logistiques

Université Le Havre Normandie

Le règlement des études en vigueur est le dernier règlement de scolarité validé par le Conseil d'École à la date de rentrée de l'année universitaire. Il s'applique à tous les élèves entrant en première année de cycle ingénieur. Tout étudiant entrant dans une année ultérieure se voit appliquer le règlement en vigueur pour sa promotion. En cas de redoublement, c'est le règlement de scolarité de la nouvelle promotion qui s'applique aux élèves concernés.

Le présent règlement s'applique pour les diplômes :

- « Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques de l'Université Le Havre Normandie » dit Généraliste en Logistique, en formation initiale sous Statut Étudiant (FISE), en Formation Initiale sous Statut Étudiant puis Apprenti sur les deux dernières années de formation (FISEA), en Formation Continue via les Contrats de Professionnalisation (Cpro) et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- « Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques de l'Université Le Havre Normandie spécialité Génie Énergétique et Électrique » en formation initiale sous Statut Étudiant (FISE)
- « Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques de l'Université Le Havre Normandie spécialité Génie Industriel en partenariat avec l'ITII Normandie » en Formation Initiale sous Statut d'Apprenti (FISA) et VAE ;
- « Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques de l'Université Le Havre Normandie spécialité Mécanique et Production en partenariat avec l'ITII Normandie » en Formation Initiale sous Statut d'Apprenti (FISA), en Formation Continue (FC) et en VAE ;
- « Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques de l'Université Le Havre Normandie spécialité Mécanique et Production en partenariat avec l'ITII Île-de-France » en Formation Initiale sous Statut d'Apprenti (FISA), en Formation Continue (FC) et en VAE.

## Table des matières

<b>1. Préambule</b>	1
<b>2. Organisation des études</b>	3
2.1. <i>Règlement intérieur</i>	3
2.2. <i>Informations aux élèves et calendrier</i>	3
2.3. <i>Nature et structure des enseignements</i>	3
2.4. <i>Évaluation et absences aux évaluations</i>	4
2.4.1. <i>Évaluation des ECUE</i>	4
2.4.2. <i>Absence à une épreuve et épreuve de remplacement pour absence justifiée</i>	5
2.5. <i>Projets à l'initiative des élèves et bonification des UE</i>	6
2.6. <i>Aménagement d'études</i>	7
2.6.1. <i>Élèves nécessitant un aménagement d'études pour raison de santé</i>	7
2.6.2. <i>Élèves sportifs de haut niveau (SHN)</i>	7
2.6.3. <i>Année de césure pour les élèves sous statut étudiants</i>	8
<b>3. Jurys</b>	9
3.1. <i>Organisation des jurys à l'ISEL</i>	9
3.1.1. <i>Convocation</i>	9
3.1.2. <i>Quorum</i>	9
3.1.3. <i>Votes</i>	10
3.2. <i>Composition des jurys</i>	10
3.2.1. <i>Jurys semestriels et d'année (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année FISE)</i>	10
3.2.2. <i>Jury d'attribution du diplôme</i>	11
<b>4. Conditions de validation et poursuite des études</b>	11
4.1. <i>Conditions de validation</i>	11
4.1.1. <i>Principe de validation et modalités d'octroi des ECTS</i>	11
4.1.2. <i>Poursuite de la formation pour les élèves sous statut apprentis en cas de non validation</i>	12

<i>4.1.3. Poursuite de la formation pour les élèves sous statut étudiants en cas de non validation.....</i>	12
<i>4.1.4. Autorisations de se réinscrire pour raisons médicales ou sociales graves ..</i>	13
<b>5. Délivrance du diplôme d'ingénieur en fin de formation .....</b>	14
<i>5.1. Principe général .....</i>	14
<i>5.2. Capitalisation des résultats en cas d'ajournement pour cause de niveau d'anglais ou de français non atteint .....</i>	14
<i>5.3. Durée et validation des stages et périodes en entreprise .....</i>	15
<i>5.4. Mobilité internationale .....</i>	15
<i>5.5. Délivrance des diplômes et attestations .....</i>	16
<b>6. Cas particulier de la VAE .....</b>	16
<b>7. Utilisation des ressources et matériels informatiques .....</b>	17
<i>7.1. Principes généraux .....</i>	17
<i>7.2. Modalités de prêt de matériel.....</i>	17
<b>Annexe 1. Maquette des enseignements de la spécialité Génie Industriel - FISA...</b>	18
<i>Annexe 1.1. Maquette 1ère année Cycle Ingénieur GI .....</i>	18
Semestre 5.....	18
Semestre 6.....	19
<i>Annexe 1.2. Maquette 2e année Cycle Ingénieur GI .....</i>	20
Semestre 7.....	20
Semestre 8.....	21
<i>Annexe 1.3. Maquette 3e année Cycle Ingénieur GI .....</i>	22
Semestre 9.....	22
Semestre 10.....	23
<b>Annexe 2. Maquette des enseignements de la spécialité Mécanique et Production - FISA.....</b>	24
<i>Annexe 2.1. Maquette 1ère année Cycle Ingénieur MP.....</i>	24
Semestre 5.....	24
Semestre 6.....	25

<i>Annexe 2.2. Maquette 2e année Cycle Ingénieur MP</i> .....	26
Semestre 7.....	26
Semestre 8.....	27
<i>Annexe 2.3. Maquette 3e année Cycle Ingénieur MP</i> .....	28
Semestre 9.....	28
Semestre 10.....	29
<b>Annexe 3. Maquette des enseignements de la spécialité Mécanique et Production - FC</b> .....	30
<i>Annexe 3.1. Maquette 2e année Cycle Ingénieur MP - FC</i> .....	30
Semestre 7.....	30
Semestre 8.....	31
<i>Annexe 3.2. Maquette 3e année Cycle Ingénieur MP - FC</i> .....	32
Semestre 9.....	32
Semestre 10.....	33
<b>Annexe 4. Maquette des enseignements du diplôme Généraliste en Logistique</b> ....	34
<i>Annexe 4.1. Maquette 1ère année Cycle Ingénieur – FISE GL</i> .....	34
Semestre 5.....	34
Semestre 6.....	35
<i>Annexe 4.2. Maquette 2e année Cycle Ingénieur – FISE GL</i> .....	36
Semestre 7.....	36
Semestre 8.....	36
<i>Annexe 4.3. Maquette 2e année Cycle Ingénieur – FISEA GL</i> .....	37
Semestre 7.....	37
Semestre 8.....	38
<i>Annexe 4.4. Maquette 3e année Cycle Ingénieur – FISE GL</i> .....	39
Semestre 9.....	39
Semestre 10.....	39
<i>Annexe 4.5. Maquette 3e année Cycle Ingénieur – FISEA GL</i> .....	40
Semestre 9.....	40

Semestre 10.....	41
<i>Annexe 4.4. Maquette 3e année Cycle Ingénieur - FC en contrat de professionnalisation GL .....</i>	42
Semestre 9.....	42
Semestre 10.....	43
<b>Annexe 5. Maquette des enseignements du diplôme Génie Energétique et Electrique .....</b>	<b>44</b>
<i>Annexe 5.1. Maquette 1ère année Cycle Ingénieur – FISE - GEE .....</i>	44
Semestre 5.....	44
Semestre 6.....	45
<i>Annexe 5.2. Maquette 2e année Cycle Ingénieur – FISE GEE .....</i>	46
Semestre 7.....	46
Semestre 8.....	46
<i>Annexe 5.3. Maquette 3e année Cycle Ingénieur – FISE GEE .....</i>	47
Semestre 9.....	47
Semestre 10.....	47
<b>Annexe 6. Déroulement des épreuves et attitude en cas de fraude.....</b>	<b>48</b>
<i>Annexe 6.1. Accès des candidats aux salles d'examen .....</i>	48
<i>Annexe 6.2. Consignes générales .....</i>	48
<i>Annexe 6.3. Infraction, plagiat, fraude .....</i>	49
<i>Annexe 6.4. Sanctions éventuelles .....</i>	50
<b>Annexe 7 : Mobilité internationale au S08 des FISE.....</b>	<b>51</b>
<b>Annexe 8 : Dispositions relatives au prêt de matériel.....</b>	<b>52</b>
<i>Annexe 8.1. Fiche d'engagement .....</i>	52
<i>Annexe 8.2. Fiche de constat et de suivi du matériel .....</i>	53

# 1. Préambule

Les formations d'ingénieur ISEL sont sous la responsabilité de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques (ISEL) de l'Université Le Havre Normandie. Elles se déroulent principalement à l'ISEL, ainsi qu'au Campus de l'Espace de Vernon (pour les formations en partenariat avec l'ITII Normandie) et à Mécavenir à Puteaux (pour les formations en partenariat avec l'ITII Île-de-France). Les voies de formation possibles varient selon les diplômes conformément à l'avis de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

Pour le diplôme conduisant au titre « Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques de l'Université du Havre », dit « généraliste en logistique », trois voies sont possibles : la voie sous statut étudiant (FISE) en trois ans, l'apprentissage sur les deux dernières années de formation après une année sous statut étudiant (FISEA) ainsi que la voie de la formation continue (FC) via le contrat de professionnalisation sur la dernière année après deux années sous statut étudiant.

Les diplômes de spécialités « Génie Industriel » et « Mécanique et Production » sont accessibles en Formation Initiale sous Statut Apprentis (FISA) en trois ans. Les diplômes de spécialité « Mécanique et Production » sont également accessible aux stagiaires de la Formation Continue en deux ans (statut FC).

Les procédures et modalités du cursus sont communes, sauf indication contraire dans ce document, aux quatre intitulés de diplômes précédemment cités et aux voies de formation FISE, FISEA, FISA et FC.

L'ensemble des diplômes de l'ISEL est également accessible via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) par un dispositif propre à cette voie d'accès.

L'adoption et la modification du présent règlement sont du ressort du Conseil d'Administration de l'ISEL, après avis de la Commission Pédagogique. Le délai prévu par l'article L 613-1 du Code de l'Éducation, qui impose que les modalités du contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances soient arrêtées au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne puissent être modifiées en cours d'année, s'applique aux modifications du présent règlement.

Le présent règlement est porté à la connaissance de la communauté ISEL par tous moyens utiles dans le mois qui suit la rentrée. Aucun étudiant ne peut arguer de sa méconnaissance du présent règlement dans le but de se voir appliquer une dérogation aux règles qui y sont exposées.

Dans le présent règlement des études, le masculin est utilisé à des fins d'allègement du texte, sans préjudice pour la forme féminine, et ne saurait présumer du genre des individus susceptibles d'être ainsi dénommés.

## 2. Organisation des études

### 2.1. *Règlement intérieur*

Tout élève ingénieur s'engage à respecter les règlements intérieurs et chartes informatiques des structures qui l'accueillent dans le cadre de sa formation (Université Le Havre Normandie, ISEL, CFA et entreprises notamment).

### 2.2. *Informations aux élèves et calendrier*

Toutes les informations et convocations relatives au déroulement de la scolarité sont communiquées aux élèves ingénieurs par voie électronique ou par affichage dans les CFA ou à l'ISEL en fonction du lieu où se déroulent les enseignements. Les calendriers, notamment de l'alternance précisant les périodes en centre et les périodes en entreprise, sont communiquées en début d'année scolaire au plus tard.

### 2.3. *Nature et structure des enseignements*

Chaque année universitaire, organisée en semestres, comprend des Unités d'Enseignements (UE) composées d'Éléments Constitutifs d'UE (ECUE). Les UE sont insécables et obligatoires. Elles représentent 30 crédits ECTS par semestre, soit 180 ECTS sur trois ans de formation. Un ECTS représente l'acquisition des compétences définies dans l'UE ainsi qu'une charge de travail comprise entre 25 et 30 heures s'articulant autour du travail en présentiel (en centre ou en entreprise), du travail en distanciel ainsi que du travail personnel.

Les UE en entreprise permettent notamment de mettre progressivement l'élève en situation d'ingénieur. Pour les étudiants, elles font l'objet de rapports et de soutenances. Pour les apprentis, elles sont rythmées par le suivi du livret d'apprentissage et des projets thématiques qui feront également l'objet de rapports et de soutenances. La formation des apprentis se déroule selon le principe de l'alternance.

Pour le diplôme généraliste en logistique, l'autorisation à poursuivre en apprentissage est conditionnée à la validation des semestres 05 et 06 sous statut étudiant ainsi qu'à la proposition d'une mission en adéquation avec les objectifs pédagogiques de la formation, sous réserve du nombre de places disponibles et du respect des calendriers imposés par l'école. L'autorisation à poursuivre en contrat de professionnalisation nécessite en plus la validation des semestres 07 et 08.

En fonction des formations, des modules optionnels peuvent être proposés. Le cas échéant, l'affectation à un module tient compte des vœux de chaque élève ainsi que du nombre de places disponibles. Dans le cadre des formations en apprentissage ou continue, cette affectation fait l'objet d'une validation conjointe entre la direction de l'ISEL, les responsables des cycles ingénieurs et les maîtres d'apprentissage.

Les tableaux récapitulant, pour chaque diplôme et chaque voie, les UE de chaque semestre et les ECUE les composant sont présentés en annexes (à partir de la page 18). Leur modification peut intervenir annuellement, par décision du conseil d'administration de l'école.

La présence aux cours, aux travaux dirigés, aux travaux pratiques, aux épreuves, ainsi qu'à toutes les activités pédagogiques exceptionnelles est obligatoire. La réalisation des activités distancielles est également obligatoire. Toute absence doit être signalée le plus rapidement possible auprès de la scolarité et de l'enseignant, pour les élèves sous statut étudiant dans les 5 jours ouvrés suivant le 1<sup>er</sup> jour d'absence, le justificatif devant parvenir au plus tard dans les 10 jours ouvrés suivant le 1<sup>er</sup> jour d'absence, pour les élèves sous statut apprentis dans les 48 heures. L'assiduité est prise en compte par le jury. Pour les formations en partenariat avec les ITII Ile de France et Normandie, les modalités de justification et les éventuelles pénalités appliquées en cas d'absences injustifiées sont du ressort de la direction du centre de formation pour les apprentis et du directeur des études pour les stagiaires de formation continue.

La présence aux cours, aux travaux dirigés, aux travaux pratiques, aux épreuves, ainsi qu'à toutes les activités pédagogiques exceptionnelles est obligatoire. La réalisation des activités distancielles est également obligatoire.

## ***2.4. Évaluation et absences aux évaluations***

### ***2.4.1. Évaluation des ECUE***

Chaque UE assure une cohérence pédagogique entre les ECUE et contribue à l'acquisition de compétences identifiées dans le syllabus. Le contrôle des connaissances est destiné à apprécier, à chaque étape de la formation, le niveau atteint par l'élève ingénieur. La formation d'un ingénieur constitue un tout au sein duquel aucun enseignement ne peut être négligé.

Dans chacun des ECUE, l'évaluation de l'acquisition des compétences se fait par une ou plusieurs épreuves (au minimum deux épreuves ont lieu dès que le nombre d'heures semestrielles – présentiel et distanciel- est supérieur ou égal à 24 heures). Elle peut aussi être associée à une évaluation des travaux pratiques correspondants, à une note résultant d'un projet tutoré et/ou d'un travail personnel relatif à cette matière. Lorsque des activités sont réalisées en groupe, la contribution de chaque élève ingénieur doit pouvoir être appréciée. La notation est prononcée à titre individuel et peut être différente pour chacun des membres du groupe.

Dans la mesure du possible, les notes et les copies sont rendues dans un délai maximum d'un mois. Des éléments de corrigé sont mis à disposition des élèves. Les contestations éventuelles des copies notées ne peuvent se faire que lors de leur restitution par l'enseignant ou de leur retrait à l'administration. En cas de contestation en l'absence de l'enseignant, la copie doit être laissée à l'administration en attente d'une prise de rendez-vous avec l'enseignant.

La moyenne de l'UE est calculée à partir des résultats obtenus dans les ECUE compte tenu des coefficients de pondération définis par formation et par voie le cas échéant. La moyenne semestrielle est calculée à partir des moyennes des UE du semestre compte tenu de leur pondération respective.

Tout travail (dossier, livret d'apprentissage, etc...) non rendu à la date prévue est sanctionné par la note de « 0 sur 20 ». Si des conditions de force majeure ont empêché le rendu du travail en temps et en heure, l'élève doit en faire part en adressant un courrier formel à l'adresse du président du jury semestriel.

Les conditions de déroulement des épreuves et l'attitude des surveillants en cas de fraude, sont précisées en annexe (page 48).

#### *2.4.2. Absence à une épreuve et épreuve de remplacement pour absence justifiée*

Toute absence non justifiée à une épreuve entraîne une note égale à « 0 sur 20 ». Un élève qui a participé totalement ou partiellement à une épreuve ne peut prétendre ensuite à une épreuve de remplacement pour absence à cette épreuve. Pour demander à justifier une absence, l'élève doit prévenir dès que possible la scolarité de son lieu principal de formation et présenter un justificatif dès son retour.

Certains cas de figure peuvent constituer un motif d'absence justifiée :

- raisons médicales justifiées par arrêt de travail, certificat médical ou par avis médical de la médecine préventive de l'université ;
- deuil sur présentation de justificatifs (certificat de décès, avis de décès, etc.).

Si la demande concerne un événement non défini dans la liste, celle-ci doit alors être motivée auprès du responsable du cycle ingénieur du diplôme au plus tôt, et jamais après l'événement si celui-ci était prévisible.

Pour les élèves ayant une absence justifiée par l'école à une épreuve (ou plusieurs d'une même ECUE), une épreuve de remplacement sera organisée dès que possible. La note obtenue alors, remplace la note de l'épreuve (ou des épreuves) à laquelle l'élève a été absent. Toute absence à l'épreuve de remplacement pour quelque raison que ce soit entraînera une note de « 0 sur 20 ».

La liste des élèves invités à passer des épreuves de remplacement est établie par le service de la scolarité du lieu principal de formation et validée par le pédagogique. L'usage est d'organiser l'épreuve de remplacement avant la tenue du jury semestriel responsable. Cependant, dans le cas où l'épreuve ne pourrait pas être organisée avant le jury de semestre, l'élève ingénieur sera considéré comme « défaillant » au semestre concerné. L'épreuve de remplacement sera alors organisée après la tenue du jury semestriel.

À noter que dans ce dernier cas, le jury semestriel statue aussi simultanément sur les épreuves de ratrappage si le jury juge que les résultats de l'élève restent insuffisants pour la validation du semestre.

## ***2.5. Projets à l'initiative des élèves et bonification des UE***

Les élèves ingénieurs peuvent s'investir dans des activités bénévoles, au sein ou non d'associations dans des domaines variés. Ils participent au rayonnement de la formation et de l'école à travers différentes manifestations. L'ISEL encourage ces engagements qui contribuent à l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être du futur ingénieur.

Dans le cadre de sa politique de la valorisation des activités étudiantes, l'Université Le Havre Normandie octroie des bonifications pour la réalisation de certaines activités aux étudiants en cycles Licence et Master. Ces activités sont spécifiées dans le « Règlement Général des Études de l'Université Le Havre Normandie »<sup>1</sup>. Via le présent règlement des études, ces bonifications sont également appliquées aux élèves de classes préparatoires intégrées et de cycles ingénieur de l'ISEL. Les points bonus ne sont acquis que pour les activités dont la note est supérieure à 10/20.

La bonification est alors calculée de la manière suivante :

---

<sup>1</sup> <https://www.univ-lehavre.fr>

- pour une seule activité donnant lieu à bonification,  $B = (N-10) \times 0,05$ , N étant la note de l'activité sur 20 et B la bonification ;
- pour deux activités donnant lieu à bonification :  $B = [(N1-10) \times 0,05 + (N2-10) \times 0,05]$ , ce total étant plafonné à 0,5 sur 20, N1 et N2 étant les notes obtenues pour chaque activité et B la bonification.

Cette bonification s'applique à chacune des UE du semestre concerné par l'activité. Si l'activité n'est réalisée que sur un semestre, la bonification ne s'applique que sur le semestre concerné.

Si un élève suit plus de deux matières donnant droit à bonification, il choisit deux matières à retenir.

## 2.6. *Aménagement d'études*

Un élève ingénieur peut demander à bénéficier d'un aménagement de sa scolarité. Sa demande est instruite par le service compétent. En cas de décision favorable, une proposition d'aménagement de la scolarité de l'élève ingénieur est proposée au directeur de l'ISEL par le responsable du cycle ingénieur du diplôme.

### 2.6.1. *Élèves nécessitant un aménagement d'études pour raison de santé*

Les aménagements d'études pour raisons médicales des élèves sous statut étudiants sont prononcés par le service de la médecine préventive<sup>2</sup> de l'Université Le Havre Normandie et appliqués en l'état par l'école en coordination avec le service handicap<sup>3</sup> de l'Université Le Havre Normandie le cas échéant.

Les aménagements d'études pour raisons médicales des élèves sous statut apprentis sont proposés à l'école par le service handicap du CFA de rattachement et mis en application en coordination avec les services concernés.

### 2.6.2. *Élèves sportifs de haut niveau (SHN)*

L'Université Le Havre Normandie permet aux élèves reconnus SHN de poursuivre leurs activités sportives par les aménagements nécessaires dans l'organisation et le déroulement de

---

<sup>2</sup> [www.univ-lehavre.fr/spip.php?article55](http://www.univ-lehavre.fr/spip.php?article55)

<sup>3</sup> [www.univ-lehavre.fr/spip.php?article56](http://www.univ-lehavre.fr/spip.php?article56)

leurs études. Les aménagements sont décidés au cas par cas en concertation avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), le responsable du club où l’élève pratique son activité, l’élève et le maître d’apprentissage le cas échéant. Ces aménagements sont formalisés dans le cadre d’un contrat pédagogique avec l’école et, le cas échéant, sur le contrat d’apprentissage. Les informations spécifiques et le dossier de demande sont disponibles auprès du SUAPS de l’Université Le Havre Normandie<sup>4</sup>.

#### *2.6.3. Année de césure pour les élèves sous statut étudiants*

Avant d’entrer en cycle ingénieur ou pendant le cycle ingénieur, un élève sous statut étudiant peut demander à bénéficier d’une année de césure. La démarche et le dossier de demande sont disponibles sur le site de l’Université Le Havre Normandie<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> [www.univ-lehavre.fr/spip.php?article86](http://www.univ-lehavre.fr/spip.php?article86)

<sup>5</sup> [www.univ-lehavre.fr/spip.php?article1315](http://www.univ-lehavre.fr/spip.php?article1315)

### 3. Juries

Les jurys délibèrent souverainement dans le respect des textes et règlements à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et des informations qui lui sont transmises. Le jury est le garant de l'égalité de traitement des élèves. Les délibérations des jurys (semestriels et d'attribution du diplôme) ne sont pas publiques. Les membres du jury ont obligation de réserve. Seul son président est habilité à donner des précisions quant aux décisions prises ; il peut déléguer cette responsabilité. Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises conformément aux textes réglementaires.

Ses compétences portent sur :

- l'arrêt des notes et l'attribution de points de jury au cours de la délibération ;
- l'ajournement des semestres avec autorisation ou non à continuer ;
- la validation des semestres ;
- le choix des épreuves de rattrapage à organiser avant le jury de semestre suivant ou le jury de diplomation le cas échéant ;
- l'autorisation de redoubler pour les apprentis en dernières année ou pour les étudiants sur l'ensemble du cycle ;
- la réorientation des élèves ;
- l'octroi des ECTS.

#### 3.1. *Organisation des jurys à l'ISEL*

##### 3.1.1. *Convocation*

Chaque année le directeur propose au président de l'Université Le Havre Normandie la composition des jurys après avis du Conseil d'École restreint de l'ISEL sur les intervenants de la formation. Le président de l'université peut déléguer la signature des arrêtés de jurys au directeur. Le directeur de l'ISEL ou son représentant convoque les jurys.

##### 3.1.2. *Quorum*

Le quorum nécessaire à la tenue d'un jury de semestre est strictement supérieur à 30 % des enseignants et enseignants-chercheurs permanents de l'ISEL et des CFA convoqués et intervenant dans le semestre. Les procurations ne sont pas admises. Si le quorum n'est pas atteint, le jury est convoqué à nouveau dans les meilleurs délais, sans conditions de quorum.

Le quorum nécessaire à la tenue d'un jury de diplomation est strictement supérieur à 50 % des personnes convoquées.

### *3.1.3. Votes*

Les jurys sont présidés par le directeur de l'Institut ou son représentant.

Les délibérations des jurys sont strictement confidentielles et les décisions collégiales.

Tous les membres du jury participent à l'ensemble des votes ; cependant, ils ne peuvent voter sur une question que s'ils ont assisté à la totalité de la discussion du jury afférent. Un membre du jury, parent ou allié d'un candidat, ne peut prendre part aux délibérations concernant ledit candidat.

Chaque jury vote à main levée et prend ses décisions à la majorité relative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Aucun pouvoir n'est autorisé. Aucun membre du jury ne dispose d'un droit de veto.

Le jury est souverain. Les décisions du jury, prises individuellement pour chaque élève, s'appliquent à tous. Aucun recours n'est recevable contre les décisions qu'il a prises conformément aux textes réglementaires.

## **3.2. *Composition des jurys***

### *3.2.1. Jurys semestriels et d'année (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année FISE)*

Les jurys semestriels sont composés de l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs intervenant auprès d'au moins un groupe classe dans le semestre évalué, du responsable du cycle ingénieur du diplôme et du directeur des formations de l'ISEL ainsi que, le cas échéant, les responsables de section, le responsable des relations entreprises du CFA, le directeur des études du CFA, le directeur du CFA et le directeur de l'ISEL ou un représentant dûment nommé.

Pour les semestres S08 et S10 de la formation en FISE, le jury est en outre élargi à l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs permanents à l'ISEL intervenant dans le diplôme.

Le jury de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>e</sup> année en FISE est constitué de l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs permanents de l'ISEL, du responsable du cycle ingénieur du diplôme, du directeur des formations et du directeur de l'école.

### *3.2.2. Jury d'attribution du diplôme*

Le jury d'attribution du diplôme « Ingénieur diplômé de l'ISEL de l'Université Le Havre Normandie » est constitué de l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs permanents de l'ISEL, du responsable du cycle ingénieur du diplôme, du directeur des formations et du directeur de l'école.

Les jurys de diplomation des formations en partenariat avec un ITII sont composés :

- de représentants des structures de formation parties prenantes, i.e. ISEL et CFA partenaire ;
- de représentants de l'ITII partenaire (Normandie ou Ile-de-France) ;
- de représentants du monde industriel.

## **4. Conditions de validation et poursuite des études**

### **4.1. *Conditions de validation***

#### *4.1.1. Principe de validation et modalités d'octroi des ECTS*

En cycle ingénieur, après avoir vérifié l'assiduité de l'élève, le semestre est validé si :

- la moyenne semestrielle de chaque UE est supérieure ou égale à « 10 sur 20 » et que celle de chaque ECUE est supérieur ou égale à « 07 sur 20 » (hors UE entreprise) ;
- la moyenne de chaque ECUE de l'UE en entreprise de l'élève ingénieur est supérieure ou égale à « 10 sur 20 ».

Chaque évaluation académique (rapport, soutenance) des périodes en entreprise fait l'objet d'un rattrapage dès lors que la note obtenue est inférieure à « 10 sur 20 ». Les notes attribuées aux rattrapages sont plafonnées à « 10 sur 20 ».

Le semestre en mobilité est validé au vu du contrat pédagogique validé avec le ou les établissements partenaires étrangers.

30 ECTS sont octroyés pour chacun des semestres validés. Dans le cas de semestre non validé, les ECTS sont octroyés pour les UE (en centre d'enseignement et en entreprise) dont la moyenne est supérieure ou égale à « 10 sur 20 ».

#### *4.1.2. Poursuite de la formation pour les élèves sous statut apprentis en cas de non validation*

Les alternants qui ne satisfont pas au moins une des conditions énoncées au paragraphe 4.1.1. sont examinés au cas par cas par le jury. Le jury prend en compte tous les éléments d'information à sa disposition (assiduité, ensemble des résultats, circonstances particulières, etc.) et délibère. Le jury de semestre peut proposer des ajournements avec autorisation à passer des épreuves de rattrapages sur des matières fixées par le jury semestriel et ceci généralement dans un délai de deux mois (hors congés) suivant le jury semestriel. Quels que soient les résultats obtenus lors d'un semestre impair, l'élève ingénieur est autorisé à suivre le semestre pair de la même année. Il pourra, le cas échéant, bénéficier et tenir compte des conseils et propositions formulés par le jury.

En cas d'ajournement d'un semestre pair, l'élève ingénieur est déclaré « ajourné autorisé à continuer » (AJAC) jusqu'au jury impair suivant de façon à permettre la tenue des rattrapages sans entraver la poursuite de la formation. Au jury impair suivant, le jury semestriel constatera la validation du semestre ou son ajournement en attente du jury de diplomation.

Les notes obtenues lors des épreuves de rattrapage remplacent les notes initiales si elles leur sont supérieures. Si la nouvelle moyenne obtenue pour l'UE est supérieure à « 10 sur 20 », elle sera plafonnée à « 10 sur 20 ». La moyenne générale est également plafonnée à « 10 sur 20 » ou à son ancienne valeur si celle-ci était supérieure à « 10 sur 20 ».

#### *4.1.3. Poursuite de la formation pour les élèves sous statut étudiants en cas de non validation*

Les étudiants qui ne satisfont pas au moins une des conditions énoncées au 4.1.1. sont examinés au cas par cas en jury. Le jury prend en compte tous les éléments d'information à sa disposition (assiduité, ensemble des résultats, circonstances particulières, etc.) et délibère. Sous statut étudiant, l'autorisation à s'inscrire dans l'année supérieure est conditionnée à la validation des deux semestres constituant l'année. En fonction des décisions des jurys de semestre, le jury d'année peut autoriser l'étudiant à passer dans l'année supérieure, l'autoriser à redoubler son premier semestre, son second semestre, l'année entière, ne pas l'autoriser à redoubler, ou prononcer un ajournement avec autorisation à continuer pour un an maximum (AJAC).

Lors d'un redoublement, un contrat pédagogique pourra être rédigé à la demande de l'étudiant.

Lors d'un ajournement avec autorisation à continuer, l'élève se réinscrit dans l'année non validée et est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure. Il s'engage à valider la ou les UE manquante(s) en priorité dans l'année à venir selon les modalités définies par le jury (réalisation d'un stage, production d'un travail complémentaire, rattrapage...). À la fin de l'année, le jury de l'année ajournée constatera la validation de l'UE le cas échéant. Les élèves qui n'auront pas validé l'UE manquante sont examinés au cas par cas par le jury d'année, qui prend en compte tous les éléments d'information à sa disposition (assiduité, ensemble des résultats, circonstances particulières, etc.) et délibère. Il pourra prononcer une validation ou une non admission à redoubler.

Les notes obtenues lors des épreuves de rattrapage remplacent les notes initiales si elles leur sont supérieures. Si la nouvelle moyenne obtenue pour l'UE est supérieure à « 10 sur 20 », elle sera plafonnée à « 10 sur 20 ». La moyenne générale est également plafonnée à « 10 sur 20 » ou à son ancienne valeur si celle-ci était supérieure à « 10 sur 20 ».

Les étudiants non admis à redoubler reçoivent, à leur demande, un bulletin spécifiant les ECTS des UE validés.

#### *4.1.4. Autorisations de se réinscrire pour raisons médicales ou sociales graves*

Lorsque des élèves sous statut étudiants ont rencontré des difficultés médicales ou sociales graves sur une partie significative de l'année, les responsables des services sociaux et médicaux de l'Université Le Havre Normandie peuvent en informer le jury par écrit. Celui-ci pourra alors très exceptionnellement autoriser l'élève à se réinscrire dans la même année d'études. Cette réinscription ne sera alors pas comptée comme un redoublement.

## 5. Délivrance du diplôme d'ingénieur en fin de formation

### 5.1. *Principe général*

Pour l'attribution des diplômes, le jury prend en compte lors de sa décision d'obtention ou de non-délivrance du diplôme, les éléments suivants pour tous les élèves :

- les résultats obtenus au cours de la scolarité et notamment la validation des 6 semestres et 180 ECTS (4 semestres et 120 ECTS pour les stagiaires de la formation continue de la spécialité « Mécanique et Production »);
- le niveau d'anglais atteint (niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues - CECRL - du conseil de l'Europe) ;
- le niveau de français atteint pour les étudiants non francophones (niveau B2 du CECRL) ;
- la durée et la validation des stages effectués et/ou des périodes en entreprise ;

Pour les élèves en FISE et en contrat de professionnalisation :

- la validation d'une période de mobilité internationale d'au moins un semestre (16 semaines minimum cumulées, 20 semaines recommandées)<sup>6</sup> ;

Pour les élèves en FISEA, FISA ou stagiaires de la formation continue :

- la validation d'une période de mobilité internationale d'au moins un trimestre (9 semaines minimum cumulées, 12 semaines recommandées)<sup>5</sup> ;

Lorsqu'au moins l'une de ces conditions n'est pas remplie, le jury d'attribution de diplôme délibère. Le jury d'attribution du diplôme est souverain.

### 5.2. *Capitalisation des résultats en cas d'ajournement pour cause de niveau d'anglais ou de français non atteint*

En application des recommandations de la CTI, des niveaux en français et en anglais sont attendus. Pour les élèves non francophones, le niveau minimum de français est le niveau B2 du « Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues » du Conseil de l'Europe. Pour tous les élèves, le niveau d'anglais souhaitable pour un ingénieur est le niveau C1. Le niveau minimum qui est demandé aux élèves est le niveau B2 du CECRL.

---

<sup>6</sup>En accord avec les recommandations de la CTI, dans le cadre d'une impossibilité sanitaire majeure, le jury pourra neutraliser cette obligation.

Le niveau d'anglais acquis par les élèves à la fin de leur scolarité est évalué à l'ISEL par le test TOEIC. Celui-ci est passé à minima en dernière année par tous les élèves dans le cadre de la formation. À des fins d'égalité de traitement des candidats, les élèves sont tous amenés à passer le test du TOEIC lors de sessions organisées par l'école, par l'Université Le Havre Normandie, par les CFA partenaires ou les sessions publiques d'ETS.

Si, au moment du jury d'attribution du diplôme, le niveau d'anglais ou de français requis est jugé insuffisant, les autres compétences acquises (validation des semestres) sont capitalisées pour une durée maximale de deux années et l'élève est déclaré ajourné pour deux ans au maximum.

Le jury de diplomation délègue alors au directeur de l'école, pour deux ans, l'autorisation de délivrer une attestation de réussite au diplôme sur présentation par l'élève d'un justificatif de niveau demandé pour la langue concernée. Le jury de diplomation suivant attestera alors la réussite effective de l'élève.

Si dans ce laps de temps le niveau requis n'est pas atteint le jury d'attribution de diplôme délibère à chaque fois qu'il se réunit (une fois par an et dans la limite des deux années de capitalisation). Au-delà de ce délai, un jury souverain pourra déclarer l'élève comme ne pouvant plus être diplômé de l'ISEL de l'Université Le Havre Normandie.

### ***5.3. Durée et validation des stages et périodes en entreprise***

Au cours d'une scolarité à l'ISEL, tout élève doit obligatoirement avoir validé toutes ses périodes de stages / en entreprise. Ces périodes peuvent être réalisées en France ou à l'étranger.

En cas d'impossibilité de réaliser le stage dûment constaté par le jury de l'année concernée, l'élève pourra se voir proposer un ajournement de son année avec autorisation à poursuivre dans l'année supérieure. La validation de l'année ajournée et les ECTS liés ne seront effectivement acquis qu'après la validation de la période de stage/en entreprise.

Dans le cas où les périodes de stages/en entreprise ne sont pas réalisées au moment du jury de diplomation, celui-ci peut suspendre la délivrance du diplôme pour un an au plus. Le jury de diplomation suivant décidera alors de la délivrance ou non du diplôme.

### ***5.4. Mobilité internationale***

Il est demandé à tout élève de réaliser une période de mobilité dont la durée dépendra de la voie suivie. Lorsque cette mobilité est un semestre d'études à l'étranger pour les élèves sous statut étudiant, elle ne peut avoir lieu que lors du semestre 08. La validation de ce semestre de

mobilité relève du jury de 2<sup>e</sup> année du cycle ingénieur au vu du contrat pédagogique validé par le ou les établissements partenaires étrangers. Le jury reste souverain. Les conditions dans lesquelles sont organisés les séjours d'études des étudiants et leurs résultats validés pour le cursus de formation ISEL en FISE sont précisées en annexe (page 46).

Pour tous les diplômes, dans le cas où la période de mobilité n'est pas réalisée au moment du jury de diplomation, celui-ci peut suspendre la délivrance du diplôme pour un an au plus. Le jury de diplomation suivant décidera alors de la délivrance ou non du diplôme.

### ***5.5. Délivrance des diplômes et attestations***

Les attestations de diplômes sont établies à l'issue de la délibération du jury d'école et sont mises à la disposition des élèves ingénieurs diplômés.

Le diplôme est délivré par l'ISEL de l'Université Le Havre Normandie conformément à la décision du jury. Il est signé par le directeur de l'ISEL, le président de l'université et par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant. Le diplôme d'ingénieur confère le grade de MASTER.

## **6. Cas particulier de la VAE**

Les dossiers de VAE sont administrés directement par l'école. Peuvent postuler à l'admission en VAE les personnes ayant au moins un an d'expérience en lien direct avec le diplôme visé. Une commission VAE, sous-commission de la commission pédagogique, nommée par le directeur de l'ISEL, étudie le dossier du candidat et lui donne un avis consultatif.

En cas d'inscription, un jury VAE est constitué, composé d'au moins cinq personnes dont le directeur de l'institut, deux enseignants-chercheurs titulaires de l'école, un ingénieur diplômé de l'école et un professionnel du secteur, diplômé de niveau bac+5 minimum. En cas de diplôme en partenariat, un représentant de l'ITII concerné est également membre du jury. Le jury de VAE étudie le dossier du candidat et l'avis de la commission. Il valide tout ou partie des compétences visées en fonction du parcours. Il exige un niveau B2 certifié en français pour les non francophones et en anglais pour tous. Le cas échéant, il détermine un parcours de formation permettant au candidat de valider les compétences manquantes dans un délai recommandé d'un an. Au terme de ce parcours, un jury de VAE, présidé par le directeur, attribue ou non le diplôme visé.

# 7. Utilisation des ressources et matériels informatiques

## 7.1. *Principes généraux*

Tout élève s'engage à respecter la charte informatique de l'université qu'il signe lors de son inscription. En particulier :

- Les identifiants et les mots de passe sont individuels et non cessibles. Toute utilisation abusive ou frauduleuse des ressources numériques et des moyens d'accès mis à disposition engage la responsabilité du titulaire de ces identifiants et mots de passe.
- Les élèves ne sont pas autorisés à modifier les configurations des matériels mis à disposition, à installer des logiciels, ni à débrancher les connexions des postes.

## 7.2. *Modalités de prêt de matériel*

L'ISEL, en partenariat avec le Centre de Ressources Informatiques de l'Université, peut consentir le prêt de PC portables, pour la durée d'un semestre universitaire et sous réserve de disponibilité, auprès d'élèves régulièrement inscrits à l'ISEL.

La procédure de prêt prévoit la signature par l'emprunteur et l'ISEL d'une fiche d'engagement ainsi que d'une fiche de constat et de suivi du matériel<sup>7</sup>.

En cas de perte ou de détérioration avérée du matériel prêté, le montant pour le remplacement du matériel ou les réparations à effectuer sera facturé à l'élève concerné selon les conditions définies par délibération du Conseil d'Administration de l'Université.

---

<sup>7</sup>La Fiche d'engagement, et la fiche de constat et de suivi du matériel sont en annexe du présent règlement.

# Annexe 1. Maquette des enseignements de la spécialité Génie Industriel - FISA

## Annexe 1.1. Maquette 1ère année Cycle Ingénieur GI

Semestre 5

	UE	ECTS	Code	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
			ITII Normandie									
S05	IIGNA1ST	Sciences et Techniques de l'ingénieur	7	IIGNA1T1	Séminaire		20			20	2	22
				IIGNA1T2	Programmation VBA	1		16		16	8	24
				IIGNA1T3	Outils de la bureautique	1	4		12	16	2	18
				IIGNA1T4	Systèmes d'information et SGBD	1	8	12		20	20	40
				IIGNA1T5	Procédés industriels	2	12	24		36	18	54
				IIGNA1T6	Méthode Analyse Résolution Pb	2	12	20		32	16	48
				IIGNA1T7	Management de projet	1	8	12		20	4	24
				IIGNA1T8	Projet de promotions	1		20		20	10	30
	IIGNA1LO	Sciences de spécialité	5	IIGNA1L1	Orga et Gestion de production	2	8	8		16	16	32
				IIGNA1L2	Cartographie des flux	3	8	16		24	24	48
				IIGNA1L3	Gestion des stocks et appro.	4	12	24		36	36	72
	IIGNA1SF	Sciences fondamentales	6	IIGNA1S1	Mathématiques appliquées	4	16	24		40	40	80
				IIGNA1S2	Électricité	3	12	16		28	28	56
				IIGNA1S3	Algorithmique	3	8	20		28	28	56
	IIGNA1CO	Langues vivantes et Communication	2	IIGNA1C1	Anglais	3		30		30	10	40
				IIGNA1C2	Communication professionnelle	2		20		20	5	25
Formation entreprise	IIGNA1EP	Evaluation en milieu professionnel	10	IIGNA1P1	Suivi livret d'apprentissage	2					10	10
				IIGNA1P2	Immersion en entreprise	8						Environ 340 h en entreprise

## Semestre 6

		UE	ECTS	Code	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
S6	Partie Acad.	IIGNA2SH	Sciences Humaines Economiques, Juridiques et Sociales	2	IIGNA2H1	Gestion et analyse financière	4	8	12		20	10	30
					IIGNA2H2	Stratégie et Marketing indus.	3	8	8		16	8	24
					IIGNA2H3	Éthique de l'ingénieur et RSE	3	8 (dont 4 distanciel)	4		12	6	18
		IIGNA2ST	Sciences et Techniques de l'ingénieur	5	IIGNA2T1	Management de projet	1	8	12		20	4	24
					IIGNA2T2	Capteurs API et Réseaux	2	12	16		28	14	42
					IIGNA2T3	Programmation objet	2		24		24	14	38
					IIGNA2T4	PGI/ERP	1	8	8		16	8	24
					IIGNA2T5	Projet de promotions	1		20		20	10	30
		IIGNA2LO	Sciences de spécialité	4	IIGNA2L1	Orga et Gestion de Prod	1	8	8		16	16	32
					IIGNA2L2	Data analyst	1	8	12		20	20	40
					IIGNA2L3	Analyse de cycle de vie	2	8	12		20	20	40
		IIGNA2SF	Sciences fondamentales	6	IIGNA2S1	Mathématiques appliquées	2	8	20		28	28	56
					IIGNA2S2	Mécanique	2	12	16		28	28	56
					IIGNA2S3	Graphe et Opti. Combinatoire	2	12	20		32	32	64
					IIGNA2S4	TP	1			16	16	4	20
		IIGNA2CO	Langues vivantes et Communication	3	IIGNA2C1	Anglais	5		30		30	10	40
					IIGNA2C2	Communication professionnelle	1		4		4	4	8
					IIGNA2C3	Pratique relations internat.	5			36	36	2	38
	Formation entreprise	IIGNA2EP	Évaluation en milieu professionnel	10	IIGNA2P1	Suivi livret d'apprentissage	1					10	10
					IIGNA2P2	Rapport technique	2					20	20
					IIGNA2P3	Soutenance Technique	2		12		12	5	5
					IIGNA2P4	Immersion en entreprise	5						
													Environ 315 h en entreprise

## Annexe 1.2. Maquette 2e année Cycle Ingénieur GI

### Semestre 7

UE		ECTS	Code	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S7	IIGNA3SH	Sciences Humaines Economiques, Juridiques et Sociales	3	IIGNA3H1	Gestion et analyse financière	1	8	12	20	10	30
				IIGNA3H2	Lég. Sociale – Droit du travail	1	8	8	16	8	24
				IIGNA3H3	Outils de management d'équipe	1	10 (dont 2 distanciel)	10	20	10	30
	IIGNA3ST	Sciences et Techniques de l'ingénieur	5	IIGNA3T1	Management de projet	1	8	8	16	4	20
				IIGNA3T2	CAO / IAO	2		24	24	12	36
				IIGNA3T3	Auto. Et Syst. Cyber-Physiques	2	8	12	20	10	30
				IIGNA3T4	Robotique Cobotique Transitique	3	12	16	36	18	54
				IIGNA3T5	Projet de promotions	2		24	24	12	36
	IIGNA3LO	Sciences de spécialité	4	IIGNA3L1	Emballage et conditionnement	2	16		16	16	32
				IIGNA3L2	Adéquation charge / capacité	3	12	16	28	28	56
				IIGNA3L3	Supply Chain Analysis	3	8	16	24	10	34
	IIGNA3SF	Sciences fondamentales	5	IIGNA3S1	Mathématiques appliquées	4	12	20	32	32	64
				IIGNA3S2	Programmation linéaire	3	8	16	24	24	48
				IIGNA3S3	Modélisation et simulation	3	8	16	24	24	48
	IIGNA3CO	Langues vivantes et Communication	2	IIGNA3C1	Anglais	3		26	26	10	36
				IIGNA3C2	Communication professionnelle	2		20	20	5	25
Formation entreprise	IIGNA3EP	Évaluation en milieu professionnel	11	IIGNA3P1	Suivi livret d'apprentissage	2				10	10
				IIGNA3P2	Immersion en entreprise	8	Environ 375 h en entreprise				

## Semestre 8

		UE	ECTS	Code	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S8	Partie Acad.	IIGNA4SH	Sciences Humaines Economiques, Juridiques et Sociales	2	IIGNA4H1	Outils du management d'équipe	2	8	8	16	8	24
					IIGNA4H2	Droit de l'entreprise / affaires	3	12	12	24	12	36
		IIGNA4ST	Sciences et Techniques de l'ingénieur	3	IIGNA4T1	Management de projet	3	8	8	16	4	20
					IIGNA4T2	Séminaire	3	16		16	2	18
					IIGNA4T3	Projet de promotions	4		24	24	10	34
		IIGNA4LO	Sciences de spécialité	8	IIGNA4L1	Prévision de la demande	2	8	16	24	24	48
					IIGNA4L2	Gestion des installations log.	2	8	16	24	24	48
					IIGNA4L3	Management Qualité	2	8	16	24	24	48
					IIGNA4L4	Prévention sécurité Envir. Ergo.	2	16 (dont 4 distanciel)	12	28	28	56
					IIGNA4L5	RSE et Bilan carbone	1	8	12	20	20	40
		IIGNA4SF	Sciences fondamentales	4	IIGNA4S1	Recherche opérationnelle	3	12	20	32	32	64
					IIGNA4S2	Energétique et thermodynamique	2	8	16	24	24	48
		IIGNA4CO	Langues vivantes et Communication	2	IIGNA4C1	Anglais	5		18	18	10	28
					IIGNA4C2	Communication professionnelle	1		4	4	4	8
					IIGNA4C3	Management Cross Culturel	4	8	8	16	8	24
	Formation entreprise	IIGNA4EP	Evaluation en milieu professionnel	11	IIGNA4P1	Suivi livret d'apprentissage	1				10	10
					IIGNA4P2	Rapport managérial	2				20	20
					IIGNA4P3	Soutenance managériale	2		12		5	17
					IIGNA4P4	Immersion en entreprise	5					Environ 385 h en entreprise

## Annexe 1.3. Maquette 3e année Cycle Ingénieur GI

### Semestre 9

		UE	ECTS	Code	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
S9	Partie Acad.	IIGNA5SH Sciences Humaines Economiques, Juridiques et Sociales	6	IIGNA5H1	Gestion des RH	1	8	8		16	8	24	
				IIGNA5H2	Économie nationale et internat.	2	12	12		24	12	36	
				IIGNA5H3	Gestion des risques	1	4	8		12	6	18	
				IIGNA5H4	Gestion des crises	1	4	8		12	6	18	
				IIGNA5H5	Entrepreneuriat	2	8	12		20	10	30	
				IIGNA5H6	Gestion carrière, parcours pro.	3	8	24		32	10	42	
	IIGNA5ST Sciences et Techniques de l'ingénieur		3	IIGNA5T1	Séminaire	2	16			16	2	18	
				IIGNA5T2	Projet de promotions	3		24		24	10	34	
	IIGNA5LO Sciences de spécialité		7	IIGNA5L1	Supply Chain Management	2	8	16		24	12	36	
				IIGNA5L2	Achats industriels	2	8	20		28	14	42	
				IIGNA5L3	Audit opérationnel logistique	2	8	12		20	20	40	
				IIGNA5L4	Soutien logistique intégré	1	8	8		16	16	32	
				IIGNA5L5	Recherche innovation	2	8	12		20	20	40	
	IIGNA5CO Langues vivantes et Communication		2	IIGNA5C1	Anglais	3		14		14	10	24	
				IIGNA5C2	Semaine intensive TOEIC	7	4	32		36		36	
	Formation entreprise	IIGNA5EP Évaluation en milieu professionnel	12	IIGNA5P1	Suivi livret d'apprentissage	1					10	10	
				IIGNA5P2	Rapport Mobilité	2		12			20	32	
				IIGNA5P3	Soutenance Mobilité	2					5	5	
				IIGNA5P4	Immersion en entreprise	5	Environ 315 h en entreprise						

## Semestre 10

		UE	ECTS	Code	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
S10	Partie Acad.	IIGNA6LO	Sciences de spécialité	2	IIGNA6L1	Projet de fin d'études	1		12		12	10	22
	Formation entreprise	IIGNA6EP	Évaluation en milieu professionnel	28	IIGNA6P2	Mémoire PFE	3				20	20	
					IIGNA6P3	Soutenance PFE	3				10	10	
					IIGNA6P4	Immersion en entreprise	4	Environ 800 h en entreprise					

## Annexe 2. Maquette des enseignements de la spécialité Mécanique et Production - FISA

### Annexe 2.1. Maquette 1ère année Cycle Ingénieur MP

Semestre 5

	UE	ECTS	Code		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
			ITII	ITII Ile de France									
S05	IIMNA1ST IIMIA1ST	Formation scientifique et technique	13	IIMNA1S1	IIMIA1S1	Mathématiques appliquées	6	12	24	36	36	72	
				IIMNA1S2	IIMIA1S2	Mécanique - RDM	6	14	18	32	32	64	
				IIMNA1S3	IIMIA1S3	Électricité	6	8	18	10	36	72	
				IIMNA1S4	IIMIA1S4	Automatisme Industriel	6	12	12	12	36	72	
				IIMNA1S5	IIMIA1S5	Informatique - systèmes d'info	5	14	14	28	14	42	
				IIMNA1S6	IIMIA1S6	PGI/ERP	2		16	16	8	24	
				IIMNA1S7	IIMIA1S7	Thermodynamique	3	6	14	20	20	40	
	IIMNA1MI IIMIA1MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	3	IIMNA1M1	IIMIA1M1	Management industriel et log	3		16	16	4	20	
				IIMNA1M2	IIMIA1M2	Projet et Management de Projet	3	6	10	16	8	24	
				IIMNA1M3	IIMIA1M3	Prévention Sécurité Env. Ergo.	4	12	8	20	10	30	
	IIMNA1EN IIMIA1EN	Formation à l'encadrement	2	IIMNA1E1	IIMIA1E1	Relation Hum. App. Management	4	10	10	20	5	25	
				IIMNA1E2	IIMIA1E2	Gestion Compta. et Financière	4	12	8	20	10	30	
	IIMNA1CO IIMIA1CO	Communication	2	IIMNA1C1	IIMIA1C1	Expression écrite et orale	4	4	16	20	5	25	
				IIMNA1C2	IIMIA1C2	Anglais	5		28	28	14	42	
Formation entreprise	IIMNA1EP IIMIA1EP	Évaluation en milieu professionnel	10	IIMNA1P1	IIMIA1P1	Suivi livret d'apprentissage	2				environ 400h en entreprise		
				IIMNA1P2	IIMIA1P2	Immersion en entreprise	8						

## Semestre 6

	UE	ECTS	Code		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
			ITII	ITII Ile de France									
S06	Partie Acad.	Formation scientifique et technique	13	IIMNA2S1	IIMIA2S1	Mathématiques appliquées	5	10	26	36	36	72	
				IIMNA2S2	IIMIA2S2	Mécanique - RDM	6	14	14	4	32	64	
				IIMNA2S3	IIMIA2S3	CAO	5		24		24	36	
				IIMNA2S4	IIMIA2S4	Mécanique des fluides	4	12	12		24	48	
				IIMNA2S5	IIMIA2S5	Automatique	6	20	10	10	40	80	
				IIMNA2S6	IIMIA2S6	Informatique - systèmes d'info	4	14	14		28	42	
				IIMNA2S7	IIMIA2S7	Théorie des machines	3	8	16		24	48	
	IIMNA2MI IIMIA2MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	3	IIMNA2M1	IIMIA2M1	Orga et Gestion de production	5	16	16	32	16	48	
				IIMNA2M2	IIMIA2M2	Management industriel et log	3		16		16	4	20
				IIMNA2M3	IIMIA2M3	Projet et Management de Projet	3		8	8	16	8	24
	IIMNA2EN IIMIA2EN	Formation à l'encadrement	2	IIMNA2E1	IIMIA2E1	Relation Hum. App. Management	4	8	12	20	5	25	
				IIMNA2E2	IIMIA2E2	Droit des affaires	2	6	6		12	6	18
				IIMNA2E3	IIMIA2E3	Marketing Industriel	3	8	8		16	8	24
	IIMNA2CO IIMIA2CO	Communication	2	IIMNA2C1	IIMIA2C1	Expression écrite et orale	4	4	16	20	5	25	
				IIMNA2C2	IIMIA2C2	Anglais	5		28		28	14	42
Formation entreprise	IIMNA2EP IIMIA2EP	Évaluation en milieu professionnel	10	IIMNA2P1	IIMIA2P1	Suivi livret d'apprentissage	1				environ 400h en entreprise		
				IIMNA2P2	IIMIA2P2	Rapport technique	2						
				IIMNA2P3	IIMIA2P3	Soutenance Technique	2						
				IIMNA2P4	IIMIA2P4	Immersion en entreprise	5						

## Annexe 2.2. Maquette 2e année Cycle Ingénieur MP

### Semestre 7

	UE	ECTS	Code		ECUE	Coef intern e UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total			
			ITII	ITII Ile de France											
S0 7	Partie Acad.	IIMNA3ST IIMIA3ST	Formation scientifique et technique	10	IIMNA3S1	IIMIA3S1	Mathématiques appliquées			4	18	10			
					IIMNA3S2	IIMIA3S2	Mécanique - RDM			6	14	18			
					IIMNA3S3	IIMIA3S3	CAO			5	16	8	24		
					IIMNA3S4	IIMIA3S4	Électrotechnique			6	8	18	10		
					IIMNA3S5	IIMIA3S5	Matér. Metalli. et composites			6	14	16	6		
	IIMNA3MI IIMIA3MI	IIMNA3MI IIMIA3MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	7	IIMNA3M1	IIMIA3M1	Orga et Gestion de production			5	8	16	8		
					IIMNA3M2	IIMIA3M2	Projet et Management de Projet			3	4	12			
					IIMNA3M3	IIMIA3M3	Maintenance			4	10	18			
					IIMNA3M4	IIMIA3M4	Recherche et innovation			4	12	20			
					IIMNA3M5	IIMIA3M5	Prévention Sécurité Env. Ergo.			4	12	8			
	IIMNA3CO IIMIA3CO	IIMNA3CO IIMIA3CO	Communication	3	IIMNA3C1	IIMIA3C1	Anglais			4	20		20		
					IIMNA3C2	IIMIA3C2	Pratique Relations Internat.			5	36		36		
	Formatio n entreprise	IIMNA3EP IIMIA3EP	Évaluation en milieu professionnel	10	IIMNA3P1	IIMIA3P1	Suivi livret d'apprentissage			2	environ 400h en entreprise				
					IIMNA3P2	IIMIA3P2	Immersion en entreprise			8					

## Semestre 8

		UE	ECTS	Code		ECUE	Coef intern e UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
				ITII	ITII Ile de France									
S0 8	Partie Acad.	IIMNA4ST IIMIA4ST	Formation scientifique et technique	6	IIMNA4S1	IIMIA4S1	Mécanique - RDM	5	12	16		28	28	56
					IIMNA4S2	IIMIA4S2	Mécanique des fluides	4	8	16		24	24	48
					IIMNA4S3	IIMIA4S3	Robotique	5	16	20		36	36	72
		IIMNA4MI IIMIA4MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	9	IIMNA4M1	IIMIA4M1	Orga et Gestion de production	4	10	10		20	10	30
					IIMNA4M2	IIMIA4M2	Modules optionnels métiers	11	34	34	28	96	48	144
					IIMNA4M3	IIMIA4M3	Projet et Management de Projet	5	6	12	14	32	16	48
					IIMNA4M4	IIMIA4M4	Qualité	4	12	16		28	14	42
		IIMNA4EN IIMIA4EN	Formation à l'encadrement	2	IIMNA4E1	IIMIA4E1	Relation Hum. App. Management	4	6	6	8	20	10	30
					IIMNA4E2	IIMIA4E2	Gestion Compta. et Financière	4	10	10		20	10	30
		IIMNA4CO IIMIA4CO	Communication	2	IIMNA4C1	IIMIA4C1	Anglais	5		28		28	14	42
	Formation entreprise	IIMNA4EP IIMIA4EP	Évaluation en milieu professionnel	11	IIMNA4P1	IIMIA4P1	Suivi livret d'apprentissage	1	environ 420h en entreprise					
	IIMNA4P2				IIMIA4P2	Rapport managérial	2							
	IIMNA4P3				IIMIA4P3	Soutenance managériale	2							
	IIMNA4P4				IIMIA4P4	Immersion en entreprise	5							

## Annexe 2.3. Maquette 3e année Cycle Ingénieur MP

### Semestre 9

	UE	ECTS	Code		ECUE	Coef intern e UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
			ITII Normandie	ITII Ile de France									
S09	Partie Acad.	IIMNA5ST IIMIA5ST	Formation scientifique et technique	2	IIMNA5S1 IIMIA5S1	Mécanique - RDM	5	6	12	6	24	24	48
		IIMNA5MI IIMIA5MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	6	IIMNA5M1 IIMIA5M1	Modules optionnels métiers	11	34	34	28	96	48	144
					IIMNA5M2 IIMIA5M2	Design industriel	3	6	10		16	8	24
		IIMNA5EN IIMIA5EN	Formation à l'encadrement	5	IIMNA5E1 IIMIA5E1	Relation Hum. App. Management	4	6	14		20	10	30
					IIMNA5E2 IIMIA5E2	Lég. sociale- droit du travail	3	8	8		16	8	24
					IIMNA5E3 IIMIA5E3	Gestion Ressources Humaines	3	8	10		18	9	27
					IIMNA5E4 IIMIA5E4	Eco nationale et internat.	5	18	12		30	10	40
					IIMNA5E5 IIMIA5E5	Sensib. création d'entreprise	3	10	6		16	8	24
		IIMNA5CO IIMIA5CO	Communication	3	IIMNA5C1 IIMIA5C1	Ethique de l'ingénieur	2	4	8		12	4	16
					IIMNA5C2 IIMIA5C2	Anglais	6		36		36	18	54
	Formation entreprise	IIMNA5EP IIMIA5EP	Evaluation en milieu professionnel	14	IIMNA5P1 IIMIA5P1	Suivi livret d'apprentissage	1	environ 450h en entreprise					
	IIMNA5P2 IIMIA5P2	Rapport Mobilité	2										
	IIMNA5P3 IIMIA5P3	Soutenance Mobilité	2										
	IIMNA5P4 IIMIA5P4	Immersion en entreprise	5										

## Semestre 10

	UE	ECTS	Code		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
			ITII Normandie	ITII Ile de France									
	Partie Acad.	IIMNA6MI IIMIA6MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	1	IIMNA6M1	IIMIA6M1	Projet de fin d'études	4		12	12	0	12
S10	Formation entreprise	IIMNA6EP IIMIA6EP	Evaluation en milieu professionnel	29	IIMNA6P1	IIMIA6P1	Mémoire PFE	3	environ 750 h en entreprise				
					IIMNA6P2	IIMIA6P2	Soutenance PFE	3					
					IIMNA6P3	IIMIA6P3	Immersion en entreprise PFE	4					

# Annexe 3. Maquette des enseignements de la spécialité Mécanique et Production - FC

## Annexe 3.1. Maquette 2e année Cycle Ingénieur MP - FC

Semestre 7

		UE	ECTS	Code ITII Normandie	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S7	Partie Acad.	Formation scientifique et technique	10	IIMNA3S1	Mathématiques appliquées	4	18	10		28	28	56
				<b>IIMNACS2</b>	<b>Mécanique – RDM - FC</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>72</b>	<b>32</b>	<b>104</b>
				IIMNA3S3	CAO	5		16	8	24	14	38
				IIMNA3S4	Électrotechnique	6	8	18	10	36	36	72
				IIMNA3S5	Matér. Metalli. et composites	6	14	16	6	36	36	72
				<b>IIMNC1S6</b>	<b>Automatisme Industriel</b>	<b>4</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
				<b>IIMNC1S7</b>	<b>PGI/ERP</b>	<b>3</b>			<b>16</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
	IIMNA3MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	7	IIMNA3M1	Orga et Gestion de production	5	8	16	8	32	16	48
				IIMNA3M2	Projet et Management de Projet	3	4	12		16	8	24
				IIMNA3M3	Maintenance	4	10	18		28	14	42
				IIMNA3M4	Recherche et innovation	4	12	20		32	8	40
				IIMNA3M5	Prévention Sécurité Env. Ergo.	4	12	8		20	10	30
	IIMNA3CO	Communication	3	IIMNA3C1	Anglais	4		20		20	10	30
				IIMNA3C2	Pratique Relations Internat.	5		36		36	4	40
Formation entreprise	IIMNA3EP	Évaluation en milieu professionnel	10	IIMNA3P1	Suivi livret d'apprentissage	2				environ 400h en entreprise		
				IIMNA3P2	Immersion en entreprise	8						

Les différences de maquette avec la spécialité Mécanique et Production FISEA apparaissent en gras.

## Semestre 8

		UE	ECTS	Code ITII Normandie	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
S8	Partie Acad.	IIMNC4ST	Formation scientifique et technique	6	IIMNC4S0	<b>Mathématiques appliquées</b>	<b>NO</b>			<b>108</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>108</b>
					IIMNA4S1	Mécanique - RDM	5	12	16		28	28	56
					IIMNA4S2	Mécanique des fluides	4	8	16		24	24	48
					IIMNA4S3	Robotique	5	16	20		36	36	72
		IIMNA4MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	9	IIMNA4M1	Orga et Gestion de production	4	10	10		20	10	30
					IIMNA4M2	Modules optionnels métiers	11	34	34	28	96	48	144
					IIMNA4M3	Projet et Management de Projet	5	6	12	14	32	16	48
					IIMNA4M4	Qualité	4	12	16		28	14	42
		IIMNA4EN	Formation à l'encadrement	2	IIMNA4E1	Relation Hum. App. Management	4	6	6	8	20	10	30
					IIMNA4E2	Gestion Compta. et Financière	4	10	10		20	10	30
		IIMNA4CO	Communication	2	IIMNA4C1	Anglais	5		28		28	14	42
	Formation entreprise	IIMNA4EP	Évaluation en milieu professionnel	11	IIMNA4P1	Suivi livret d'apprentissage	1				environ 420h en entreprise		
	IIMNA4P2				Rapport managérial	2							
	IIMNA4P3				Soutenance managériale	2							
	IIMNA4P4				Immersion en entreprise	5							

Les différences de maquette avec la spécialité Mécanique et Production FISEA apparaissent en gras.

## Annexe 3.2. Maquette 3e année Cycle Ingénieur MP - FC

### Semestre 9

	UE	ECTS	Code		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
			ITII Normandie	ITII Ile de France									
S9	Partie Acad.	IIMNA5ST IIMIA5ST	Formation scientifique et technique	2	IIMNA5S1 IIMIA5S1	Mécanique - RDM	5	6	12	6	24	24	48
		IIMNA5MI IIMIA5MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	6	IIMNA5M1 IIMIA5M1	Modules optionnels métiers	11	34	34	28	96	48	144
					IIMNA5M2 IIMIA5M2	Design industriel	3	6	10		16	8	24
		IIMNA5EN IIMIA5EN	Formation à l'encadrement	5	IIMNA5E1 IIMIA5E1	Relation Hum. App. Management	4	6	14		20	10	30
					IIMNA5E2 IIMIA5E2	Lég. sociale- droit du travail	3	8	8		16	8	24
					IIMNA5E3 IIMIA5E3	Gestion Ressources Humaines	3	8	10		18	9	27
					IIMNA5E4 IIMIA5E4	Eco nationale et internat.	5	18	12		30	10	40
					IIMNA5E5 IIMIA5E5	Sensib. création d'entreprise	3	10	6		16	8	24
		IIMNA5CO IIMIA5CO	Communication	3	IIMNA5C1 IIMIA5C1	Éthique de l'ingénieur	2	4	8		12	4	16
					IIMNA5C2 IIMIA5C2	Anglais	6		36		36	18	54
	Formation entreprise	IIMNA5EP IIMIA5EP	Évaluation en milieu professionnel	14	IIMNA5P1 IIMIA5P1	Suivi livret d'apprentissage	1				environ 450h en entreprise		
	IIMNA5P2 IIMIA5P2	Rapport Mobilité	2										
	IIMNA5P3 IIMIA5P3	Soutenance Mobilité	2										
	IIMNA5P4 IIMIA5P4	Immersion en entreprise	5										

## Semestre 10

	UE	ECTS	Code		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
			ITII Normandie	ITII Ile de France									
S10	Partie Acad.	IIMNA6MI IIMIA6MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	1	IIMNA6M1	IIMIA6M1	Projet de fin d'études	4		12	12	0	12
	Formation entreprise	IIMNA6EP IIMIA6EP	Évaluation en milieu professionnel	29	IIMNA6P1	IIMIA6P1	Mémoire PFE	3	environ 750 h en entreprise				
					IIMNA6P2	IIMIA6P2	Soutenance PFE	3					
					IIMNA6P3	IIMIA6P3	Immersion en entreprise PFE	4					

## Annexe 4. Maquette des enseignements du diplôme Généraliste en Logistique

### Annexe 4.1. Maquette 1ère année Cycle Ingénieur – FISE GL

Semestre 5

	UE	ECTS	Coef	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S5	Partie Acad.	Mathématiques	NO	RN calcul matriciel, système, analyse	NO		24		24	24	48
				RN probabilité statistiques	NO		24		24	24	48
		Informatique	NO	RN - Algorithme programmable	NO		24		24	24	48
		Sciences et techniques de l'ingénieur	9	Mécanique des solides	5	30	30		60	60	120
				MOEM	2	9	12		21	21	42
				IOT appliqués à la log	3	12	36		48	48	96
		Systèmes d'aide à la décision	5	Modélisation et simulation	1	12	12		24	24	48
				Optimisation	2	24	24		48	48	96
		Ingénierie Logistique	7	Gestion globale de la chaîne	2	12	9		21	21	42
				Distribution	2	12	12		24	24	48
				Transport	1	6	6		12	12	24
				Gestion de production	3	18	18		36	36	72
		Langues	4	Anglais	1		30		30	15	45
				Allemand/espagnol	1		39		39	20	59
		L'homme dans l'organisation	1	Droits des contrats	1	21			21	10	31
		Gestion des organisations	1	RN - Contrôle de Gestion	NO		12		12	6	18
				Contrôle de gestion	1	12	12		24	12	36
		Gestion et conduite de projet	3	Conduite de projet	1	12			12	6	18
				Étude de cas	4		24		24	8	32
				Projet Obligatoire	NO		25		25	0	25

## Semestre 6

	UE	ECTS	Coef	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S6	Informatique et SI	5	1	Algorithme programmable	3	12	24		36	36	72
				VBA	1		12		12	12	24
				Systèmes d'information logistique	1	12	18		30	30	60
	Sciences et techniques de l'ingénieur	1	1	Mécanique des solides	1	6	6		12	12	24
				TP industrie 4.0	1			12	12	4	16
	Systèmes d'aide à la décision	6	1	Stat multivariées	4	6	12		18	18	36
				Programmation entière	6	12	18		30	30	60
				Programmation linéaire	5	12	12		24	24	48
				Witness	5		15		15	15	30
				Prévision de la demande	1	6	6		12	12	24
	Ingénierie Logistique	8	1	Transport	1	6	6		12	12	24
				Méthodes industrielles	3	9	9		18	18	36
				Droit du transport	3	18			18	18	36
				Gestion des stocks	3	9	9		18	18	36
				Implantation et gestions des entrepôts	6	21	21		42	42	84
				Management par la qualité	2	6	6		12	12	24
	Langues	4	1	Anglais	1		30		30	15	45
				Allemand/espagnol	1		39		39	20	59
	L'homme dans l'organisation	2	1	Analyse transactionnelle	1		21		21	10	31
				GRH	1	12	9		21	10	31
	Environnement et Stratégie	1	1	Stratégie de l'entreprise	1	12	12		24	12	36
	Gestion et conduite de projet	3	1	Conduite de projet	1	12			12	6	18
				Étude de cas	4		24		24	8	32
				Projet Obligatoire	NO		25		25	0	25

## Annexe 4.2. Maquette 2e année Cycle Ingénieur – FISE GL

### Semestre 7

	UE	ECTS	Coef	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S7	Informatique	2	1	VBA Avancé	1		24		24	24	48
		Systèmes d'aide à la décision	3	Régression linéaire multiple et Plans d'expériences	1		12		12	12	24
				Files d'attente	1	6	6		12	12	24
				Witness	1		21		21	12	33
	Systèmes d'information	6	2	Base de données	1	12	24		36	26	62
				Réseaux, comm et EDI	1	12	36		48	48	96
	Ingénierie Logistique	5	2	Audit opérationnel logistique	1	12	9		21	21	42
				Projet d'aménagement d'entrepôt/analyse demande	1		24		24	24	48
				Soutien logistique Intégré et Sureté de Fct	1	18			18	18	36
	Langues	6	2	Anglais	1		36		36	18	54
				Allemand/espagnol	1		42		42	21	63
	L'homme dans l'organisation	2	1	Psychologie sociale	1	21			21	10	31
	Environnement et Stratégie	5	2	Mercatique	1	12	12		24	12	36
				Théorie de la firme	2	24	24		48	24	72
	Gestion des organisations	1	1	Gestion financière prévisionnelle	1	12			12	6	18

### Semestre 8

	UE	ECTS	Coef	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S8	Partie Acad. L'homme dans l'organisation	20	1	Cross cultural management	1	12	6		18	9	27
				Semestre internationalisation	9	En fonction du contrat pédagogique - environ 250h face à face					
Formati on entreprise	Évaluation en milieu professionnel	10	1	Rapport Assistant Ingénieur	1					35	35
				Soutenance Assistant Ingénieur	1		12		12	10	22
				Immersion en entreprise	1	9 semaines d'immersion professionnelle					

## Annexe 4.3. Maquette 2e année Cycle Ingénieur – FISEA GL

### Semestre 7

	UE	ECTS	Coeff	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S7	Partie Acad.	Informatique	2	1	VBA avancé	1		24	24	24	48
		Système d'information	6	2	Base de données	1	12	24	36	36	72
					Réseaux, comm et EDI	1	12	36	48	48	96
		Langues	3	2	Anglais	1		18	18	9	27
					LVB	1		21	21	10	31
	L'homme dans l'organisation	2	1		Psychologie sociale	1	21		21	10	31
	Environnement et stratégie	3	1		Théorie de la firme	1	24	24	48	24	72
	Formation entreprise	Évaluation en milieu professionnel	14	7	Rex Management	N.Noté		12	12	4	16
					Gestion de projet pro. Indiv.	0,2		12	12	5	17
					Immersion en entreprise	0,8	environ 570h en entreprise (8 semaines à l'école)				

## Semestre 8

	UE	ECTS	Coeff	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S08	Systèmes d'aide à la décision	3	2	Régression linéaire multiple	1		12		12	12	24
				Files d'attente	1	6	6		12	12	24
				Witness	1		12		12	12	24
	Ingénierie logistique	5	2	Audit opérationnel logistique	1	12	9		21	21	42
				Aménagement d'entrepôt	1		24		24	24	48
				Soutien logistique Intégré	1	18			18	18	36
	Langues	3	2	Anglais	1	0	18	0	18	9	36
				LVB	1	0	21	0	21	10	42
	L'homme dans l'organisation	2	1	Cross Cultural Management	1	12	6	0	18	9	27
	Environnement et Stratégie	2	1	Mercatique	1	12	12	0	24	12	36
	Gestion des organisations	1	1	Gestion financière prév.	1	12	0	0	12	6	18
Formation entreprise	Evaluation en milieu professionnel	14	9	Rex Management	N.Noté		12		12	4	16
				Rapport période entreprise	0,25					3	3
				Soutenance période entreprise	0,25		12		12	2	14
				Immersion en entreprise	0,5	environ 570h en entreprise (8 semaines à l'école)					

## Annexe 4.4. Maquette 3e année Cycle Ingénieur – FISE GL

### Semestre 9

	UE	ECTS	Coef	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S9	Partie Acad.	Systèmes d'aide à la décision	4	2	Optimisation sous solveur	1		24	24	24	48
				Witness	1		24		24	24	48
		Ingénierie Logistique	6	Supply Chain Management	1	6	18		24	24	48
					1	12	12		24	24	48
				Planification avancée	1				24	24	48
				Logistique de Soutien	1	15	9		24	24	48
		Langues	3	Anglais	1		24		24	12	36
					NO		12		12	12	24
		L'homme dans l'organisation	2	1	GRH	1	18	6	24	12	36
		Environnement et Stratégie	2	Achat		12			12	6	18
							18		18	9	27
		Gestion des organisations	1	1	Contrôle de gestion Avancée			12	12	6	18
		Gestion et conduite de projet	10	2	Projet Industriel et Logistique			80	80	60	140
		Séminaires	2	NO	Séminaires Thématiques		12	18		30	10

### Semestre 10

	UE	ECTS	Coef	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S10	Formation entreprise	Évaluation en milieu professionnel	30	1	Rapport PFE	1				35	35
					Soutenance PFE	1				10	10
					Immersion en entreprise	1	6 mois d'immersion professionnelle				

## Annexe 4.5. Maquette 3e année Cycle Ingénieur – FISEA GL

### Semestre 9

		UE	ECTS	Coeff	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S9	Partie Acad.	Ingénierie Logistique	6	2	Supply Chain Management	1	6	18		24	24	48
					Planification avancée	1	12	12		24	24	48
					Logistique de Soutien	1	15	9		24	24	48
		Langues	3	2	Anglais	1		24		24	12	36
					TOEIC	1		12		12	12	24
		L'homme dans l'organisation	2	1	GRH	1	18	6		24	12	36
		Gestion et conduite de projet	5	1	Projet Industriel et Log.	1		60		60	30	90
	Formation entreprise	Séminaires	2	0	Séminaires Thématiques	N.Noté	12	18		30	10	40
		Évaluation en milieu professionnel	12	6	Rex Management	N.Noté			12	12	4	16
					Gestion de projet pro. Indiv.	0,2		12		12	5	17
					Immersion en entreprise	0,8	environ 570h en entreprise (8 semaines à l'école)					

## Semestre 10

	UE	ECTS	Coeff	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
S10	Partie Acad.	Systèmes d'aide à la décision	5	2	Optimisation sous solveur	1		24		24	24	48
					Witness	1		30		30	30	60
		Environnement et Stratégie	3	2	Achat	1	12			12	6	18
					Innovation	1		30		30	15	45
	Gestion des organisations	2	1	Contrôle de gestion avancée		1		30		30	15	45
	Gestion et conduite de projet	5	1	Projet Industriel et log.		1		60		60	30	90
	Formation entreprise	Evaluation en milieu professionnel	15	6	Rex Management	N.Noté		12		12	4	16
					Rapport période entreprise	0,3					3	3
					Soutenance période entreprise	0,3		12		12	2	14
					Immersion en entreprise	0,4	environ 600h en entreprise (8 semaines à l'école)					

***Annexe 4.4. Maquette 3e année Cycle Ingénieur - FC en contrat de professionnalisation GL***

**Semestre 9**

		UE	ECTS	Coeff	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S9	Partie Acad.	Ingénierie Logistique	6	2	Supply Chain Management	1	6	18		24	24	48
					Planification avancée	1	12	12		24	24	48
					Logistique de Soutien	1	15	9		24	24	48
		Langues	3	2	Anglais	1		24		24	12	36
					TOEIC	1		12		12	12	24
		L'homme dans l'organisation	2	1	GRH	1	18	6		24	12	36
		Séminaires	2	0	Séminaires Thématiques	N.Noté	12	18		30	10	40
	Formation entreprise	Évaluation en milieu professionnel	17	6	Rex Management	N.Noté			12	12	4	16
					Gestion de projet pro. Indiv.	0,2		12		12	5	17
					Immersion en entreprise	0,8	environ 630h en entreprise (7 semaines à l'école)					

## Semestre 10

		UE	ECTS	Coeff	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S10	Partie Acad.	Systèmes d'aide à la décision	5	2	Optimisation sous solveur	1		24		24	24	48
					Witness	1		30		30	30	60
		Environnement et Stratégie	3	2	Achat	1	12			12	6	18
					Innovation	1		30		30	15	45
		Gestion des organisations	2	1	Contrôle de gestion avancée1	1		30		30	15	45
		Gestion et conduite de projet	5	1	Etude de cas	1		28		28	10	38
	Formation entreprise	Evaluation en milieu professionnel	15	6	Rex Management	N.Noté			12	12	4	16
					Rapport période entreprise	0,3					3	3
					Soutenance période entreprise	0,3		12		12	2	14
					Immersion en entreprise	0,4	environ 630h en entreprise (6 semaines* à l'école)					

\* les apprenants devront être libérés pour la réalisation des soutenances de PFE

# Annexe 5. Maquette des enseignements du diplôme Génie Energétique et Electrique

## Annexe 5.1. Maquette 1ère année Cycle Ingénieur – FISE - GEE

Semestre 5

		UE	ECTS		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S5	Partie Acad.	Sciences pour l'ingénieur	8	2	Mathématiques pour l'ingénieur I	1	12	12	0	24	24	48
				3	Algorithmes et programmation	2	18	36	0	54	54	108
				2	Méthodes numériques	1,5	18	21	0	39	40	79
				1	Séminaires Recherche & Innovation	0,5	15	0	0	15	15	30
		Sciences et techniques appliquées	14	3	Mécanique des solides	1	24	24	0	48	48	96
				3	Mécanique des fluides, hydraulique	1	18	18	9	45	36	81
				3	Électrotechnique générale	1	9	18	18	45	27	72
				2	Magnétisme et matériaux magnétiques	1	12	9	0	21	22	43
				3	Électronique analogique et numérique	1	15	24	21	60	40	100
		Langues	4	2	Anglais	1	0	30	0	30	32	62
				2	Allemand/Espagnol	1	0	30	0	30	32	62
		Sciences humaines et sociales	4	2	Économie d'entreprise	2	12	12	0	24	24	48
				1	Santé & sécurité au travail	1	3	9	0	12	12	24
				1	Cycle de séminaires sur les enjeux de la transition énergétique	1	15	0	0	15	15	30

## Semestre 6

		UE	ECTS		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S6	Partie Acad.	Sciences pour l'ingénieur	9	3	Mathématiques pour l'ingénieur II	2	21	21	0	42	44	86
					Outils logiciels	1	0	18	0	18	20	38
					Échanges thermiques	2	21	21	0	42	44	86
					Mécanique des fluides avancée	2	18	18	9	45	40	85
		Sciences et techniques appliquées	8	2	Machines électriques	2	12	12	21	45	34	79
					Automatique pour l'ingénieur et traitement du signal	2	15	18	18	51	34	85
				2	Électronique de puissance	2	15	18	18	51	34	85
					Introduction à la production d'électricité traditionnelle, renouvelable et alternative	1,5	21	18	0	39	40	79
		Langues	4	2	Anglais	1	0	30	0	30	32	62
				2	Allemand/Espagnol	1	0	30	0	30	32	62
		Sciences humaines et sociales	6	2	Habilitation électrique et santé au travail	1	6	9	12	27	16	43
					Comptabilité de gestion	1	12	12	0	24	24	48
				1	Conduite de projets	1	12	0	0	12	10	22
					Gestion Ressources Humaines - Management d'équipe	1	15	9	0	24	24	48
		Projet par compétences I	3	3	Projet exploratoire transdisciplinaire sur les enjeux de la transition énergétique	1	0	0	0	0	60	60

## Annexe 5.2. Maquette 2e année Cycle Ingénieur – FISE GEE

### Semestre 7

	UE	ECTS		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S7	Sciences pour l'ingénieur	8	2	Méthodes numériques avancées	1	18	18	0	36	36	72
			3	Théorie des graphes et optimisation	1,5	15	18	18	51	36	87
			1	Optimisation linéaire	0,5	9	9	0	18	18	
			2	Intelligence Artificielle	1	12	12	0	24	24	48
	Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables	10	3	Systèmes éoliens	1	15	15	9	39	30	69
			2	Systèmes hydrogène	1	8	12	9	29	20	49
			2	Systèmes photovoltaïques	1	8	12	9	29	20	49
			3	Systèmes énergies marines et hydroélectrique	1	18	18	9	45	36	81
	Sciences et techniques appliquées	6	2	Conversion électromécanique de l'énergie	1	8	14	12	34	22	56
			2	Modélisation des actionneurs électromécaniques	1	8	14	12	34	22	56
			2	Modélisation avancée des convertisseurs de l'électronique de puissance	1	8	14	12	34	22	56
	Langues	2	1	Anglais	1	0	18	0	18	18	36
			1	Allemand/Espagnol	1	0	18	0	18	18	36
	Sciences humaines et sociales	4	2	Entrepreneuriat	1	12	12	0	24	24	48
			1	Management de l'énergie	1	12	6	0	18	18	36
			1	Analyse financière	1	12	12	0	24	24	48

### Semestre 8

	UE	ECTS		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S8	Partie Acad. Internationalisation	20	2	Cross cultural management	1	12	6	0	18	9	27
			18	Semestre internationalisation	9	En fonction du contrat pédagogique - environ 250h face à face					
S8	Formation entreprise	10	3	Rapport Assistant Ingénieur	1				0	35	35
			3	Soutenance Assistant Ingénieur	1		12		12	10	22
			4	Immersion en entreprise	1	9 semaines d'immersion professionnelle					

## Annexe 5.3. Maquette 3e année Cycle Ingénieur – FISE GEE

### Semestre 9

		UE	ECTS		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S9	Partie Acad.	Sciences pour l'ingénieur	8	2	Optimisation pour les réseaux multi-sources	1	15	12	12	39	20	59
				1	Optimisation non-linéaire	0,5	9	9	0	18	14	32
				3	Supervision à distance	1	12	18	18	48	14	62
				2	Big data analytics	1	6	15	15	36	14	50
		Pilotage & Gestion des réseaux énergétiques multi-sources	11	2	Stockage de l'énergie électrique	1	9	18	12	39	16	55
				2	Gestion de l'énergie électrique multi-sources	1	9	18	12	39	16	55
				2	Résilience des réseaux électriques	1	12	0	12	24	15	39
				2	Micro grids, smart grids	1	9	18	12	39	16	55
				3	Réseaux de chaleur et de gaz	1,5	27	24	9	60	30	90
		Sciences humaines et sociales	3	2	Décarbonation des process industriels	1	12	12	0	24	12	36
				1	Le marché de l'énergie en Europe	1	12	0	0	12	12	24
		Projet par compétences II	8	8	Projet transdisciplinaire avancé	1	0	0	0	0	120	120

### Semestre 10

		UE	ECTS		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S10	Formation entreprise	Evaluation en milieu professionnel	30	8	Rapport PFE	1	0	0	0	0	35	35
				8	Soutenance PFE	1	0	0	0	0	10	10
				14	Immersion en entreprise	1	6 mois d'immersion professionnelle					

# Annexe 6. Déroulement des épreuves et attitude en cas de fraude

La qualité de tout diplôme universitaire se fonde sur le respect du principe d'égalité auquel tout élève a droit et exige donc une attention soutenue portée à la gestion des épreuves d'examen : organisation du contrôle des connaissances, respect des règles.

Pour se présenter à une épreuve de contrôle, un élève ingénieur doit être régulièrement inscrit pédagogiquement et administrativement.

## *Annexe 6.1. Accès des candidats aux salles d'examen*

Les règles suivantes doivent être respectées :

- se présenter au moins cinq minutes avant le début de l'épreuve ;

- présenter les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant actualisée) - en cas de non présentation de la carte d'étudiant, une vérification sera assurée et une présentation d'une pièce d'identité sera obligatoire ;

- s'installer à la place réservée en cas de numérotation des places :

- déposer sacs, trousse, téléphones mobiles, objets connectés (montres, ...), etc... à l'entrée ou au fond de la salle.

Candidats retardataires : l'accès de la salle est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution du (des) sujet(s). Toutefois, à titre exceptionnel, le responsable d'épreuve pourra autoriser le candidat retardataire à composer lorsque le retard sera dû à un cas de force majeure pouvant être justifié. Aucun temps complémentaire ne sera donné au candidat concerné. La mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès-verbal d'examen ou la liste d'émargement. Dans tous les cas l'accès à la salle ne pourra plus être autorisé une heure après la distribution des sujets.

## *Annexe 6.2. Consignes générales*

Les règles suivantes doivent être respectées :

- utiliser uniquement le matériel et les documents expressément autorisés et mentionnés sur le sujet d'épreuve ;

- utiliser les copies et les brouillons mis à disposition par l'administration ;

- coller l'onglet pour conserver l'anonymat ;

- avant de quitter la salle, rendre la copie et signer la feuille d'émargement ;
- tout ou partie de la copie non rendue à la sortie de la salle d'examen ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les parties rédigées au crayon ou rendues sur papier brouillon ne seront pas corrigées.

L'élève ingénieur ne peut pas :

- quitter définitivement la salle pour quelque motif que ce soit, moins d'une heure après la distribution des sujets, même s'il rend copie blanche ;
- rester ou pénétrer à nouveau dans la salle une fois la copie remise ;
- transférer des objets ou communiquer avec les autres élèves ingénieurs.

Les élèves qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y seront autorisés qu'un par un et accompagnés d'un enseignant ou d'un surveillant. Toutefois, cette autorisation d'absence provisoire est laissée à la libre appréciation de l'enseignant responsable de l'épreuve ou du surveillant.

Pendant la durée des épreuves il est interdit :

- de détenir tout moyen de communication (téléphone portable, micro-ordinateur,...) ou traducteurs (ou dictionnaires) électroniques sauf conditions particulières mentionnées sur le sujet ;
- de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur et d'échanger du matériel (règle, stylo, calculatrice, documents...) ;
- d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve.

En fin d'épreuve, le nombre de copies relevées est vérifié et noté sur la feuille d'absences avant de quitter la salle d'examen. Cette feuille est retournée au service de la scolarité dès la fin de l'épreuve.

En cas de situation entraînant des perturbations pouvant empêcher les étudiants d'arriver à temps, des mesures exceptionnelles sont prises tout en préservant l'égalité de traitement de tous les étudiants concernés par l'épreuve.

### ***Annexe 6.3. Infraction, plagiat, fraude***

Toute infraction aux instructions énoncées précédemment ou tentative de fraude dûment constatée entraîne l'application du décret n°95-842 du 13 juillet 1995 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Le plagiat consiste à présenter comme sien ce qui a été produit par un autre, quelle qu'en soit la source (ouvrage, Internet, travail d'un autre élève...). Le plagiat est une fraude.

En cas de fraude constatée ou de tentative de fraude, le surveillant prend immédiatement les mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative, mais sans interrompre la participation à l'examen.

Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'examen, l'expulsion est prononcée par le responsable de l'examen.

Le surveillant saisit les pièces ou les matériels qui permettent d'établir ultérieurement la réalité des faits et dresse un procès-verbal. Ce procès-verbal est contresigné par les autres surveillants et par le (ou les) auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, l'attitude de l'étudiant est mentionnée dans le procès-verbal.

La copie d'un étudiant exclu est traitée comme celle des autres étudiants. Toutefois, les certificats de réussite et les relevés de notes peuvent être bloqués en attendant la décision.

#### ***Annexe 6.4. Sanctions éventuelles***

Tout fraudeur est soumis aux dispositions des articles R811-10 et suivants du code de l'éducation relatifs aux procédures disciplinaires dans les établissements d'enseignement supérieur.

Lorsque la fraude est avérée, la section disciplinaire de l'Université Le Havre Normandie est saisie en première instance par le directeur de l'ISEL, le CNESER est l'organisme compétent en cas d'appel.

En cas de saisine de la section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants, la note de la copie de l'étudiant qui est traduit devant la section est retenue jusqu'au jugement de la section. En cas de sanction, l'épreuve est, de droit, annulée, et la note n'est pas communiquée à l'étudiant. Dans le cas où la section disciplinaire ne prononce pas de sanction, la note est attribuée à l'étudiant et elle lui est communiquée.

Les sanctions qui peuvent être prononcées (éventuellement avec sursis) sont l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire de l'établissement (pour une durée maximale de 5 ans), l'exclusion temporaire de tout établissement d'enseignement public d'enseignement supérieur (pour une durée maximale de 5 ans) et, enfin, l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

## Annexe 7 : Mobilité internationale au S08 des FISE

Les élèves admis en 2<sup>e</sup> année du cycle ingénieur FISE doivent réaliser leur S08 chez un des partenaires étrangers de l'école. La liste des partenaires étrangers proposés aux étudiants devant y passer un semestre d'études est établie en fonction de la politique internationale de l'école. **Aucun départ hors de ces partenariats universitaires n'est autorisé.**

Afin de permettre la répartition des élèves l'année scolaire suivante, un **classement « mobilité »** est produit par le jury de 1<sup>ère</sup> année du cycle ingénieur. Fin septembre - début octobre, les étudiants sont convoqués à une réunion de choix. Les destinations sont choisies par les étudiants au vu du classement « mobilité » et en fonction des places proposées par les partenaires étrangers de l'école. La décision prise lors de la réunion de choix est irrévocable.

Le semestre d'études à l'étranger donne lieu à l'établissement d'un contrat pédagogique entre l'ISEL et l'élève ingénieur. Le respect de ce contrat sera étudié par le jury de semestre qui reste souverain dans la validation du semestre.

Il revient aux élèves **de monter leurs dossiers d'inscription et de les faire parvenir à l'université d'accueil.** Ces envois seront réalisés par les étudiants concernés avant la date limite fixée par les partenaires étrangers. Seront également communiquées ou fournies par l'école : les coordonnées des destinataires étrangers ainsi que les PJ lui incomtant (relevés de notes, etc.).

Les **bourses** et autres programmes de subvention sont gérés par le Service des Relations Internationales de l'Université Le Havre Normandie.

# Annexe 8 : Dispositions relatives au prêt de matériel

## Annexe 8.1. Fiche d'engagement



Le Havre, le .....

### Fiche d'engagement

#### Dispositions réglementaires relatives aux prêts de PC portables consentis par l'ISEL auprès de ses élèves

Dans le cadre d'un partenariat entre le centre de ressources informatiques (CRI) et l'ISEL, quelques PC portables peuvent être mis à disposition des élèves de l'ISEL pour un semestre universitaire sous réserve de disponibilité. Lors de ce prêt, une fiche de constat de l'état du pc est également renseignée et signée par l'ISEL et l'emprunteur.

#### **TARIF PERTE ET/OU DEGRADATION LORS D'UN PRET DE PC PORTABLE**

##### **1 – DEGRADATION :**

En cas de dégradation **une facture** sera adressée à l'emprunteur correspondant au montant du devis de réparation validé par l'université. L'expertise concernant l'état du matériel prêté sera assurée par le CRI.

##### **2 – PERTE :**

En cas de perte, le montant du PC de remplacement à caractéristiques similaires sera **facturé** à l'emprunteur.

Po, La Directrice de l'ISEL  
Nom (ou initiales) et signature

Je soussigné(e), nom.....  
prénom.....  
n° carte d'étudiant.....  
certifie avoir pris connaissance des conditions de prêt pour pc portable et **les accepter**.

Le Havre, le  
Signature

## Annexe 8.2. Fiche de constat et de suivi du matériel

			N° du PC Portable Code barre :
<b>FICHE de SUIVI de PC portable</b>			
<b>EMPRUNTEUR</b>			
SVP, écrivez lisiblement			
NOM :		PRENOM :	
N° ETUDIANT :		TELEPHONE :	
Constat visuel lors du prêt (*)		PC Portable	Constat visuel au retour (*)
(*) Parties renseignées par le CRI pour la partie technique et le contrôle visuel, et l'emprunteur			
<b>Je m'engage à ne pas modifier l'apparence de l'appareil (pose d'adhésif ou autres), et à le rendre en parfait état de marche, nettoyé et propre à la date prévue.</b>			
<b>Je suis informé(e) du fait que les prêts d'ordinateurs ne peuvent être ni prolongés ni renouvelés, pour quelque raison que ce soit.</b>			
<b>L'appareil est programmé pour cesser de fonctionner si la date de retour est dépassée.</b>			
Emprunté le		Retour le	
Signature de l'étudiant		Signature de l'étudiant	
Nom ou initiales du personnel délivrant le matériel :		Nom ou initiales du personnel réceptionnant le matériel :	
Le PC portable, à son retour, subira un contrôle général de bon fonctionnement par le service informatique de l'Université (CRI). <input type="checkbox"/>			
<b>CRI</b> ISEL 3 <sup>e</sup> étage - Bureau 321 Quai Édouard Herriot, 76000 Le Havre		Date de révision : Observations :	Visa du service informatique